



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION N°77-CC/2014/CCDS
DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE APPELE A SIEGER
AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS**

Séance du 10 septembre 2014

L'an deux mil quatorze et le dix septembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de délibérations de la Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Emilie CLET-VENTURA, Gilles DUFAIL, Anne SAUNIER, Edgard CHOCHO, Sylvio BOCAGE, France CLET-COURAT, François FREDOC, Eddy GABRIEL, Wansy JEANFORT Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Pierre HO-WEN-SZE, Mare JEAN-BAPTISTE, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Jacqy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON, Justine SAIBOU.

Absents excusés ayant donné procuration :

Claudine CAILLOT à Myriam MARIN
Yamilé GUILLY à Wansy JEAN-FORT
Annick LEVEILLE à France CLET-COURAT
Cornélie SELLALI-BOIS BLANC à Justine SAÏBOU
Jean-Marie TORVIC à René-Serge HORTH
Céline ZULEMARO à Gilles DUFAIL

Absents excusés:

Enrico WILLIAM

Absents non excusés:

Denis BURLLOT, Vanessa BOIS-BLANC, Jean-Etienne ANTOINETTE, Line LETARD, Daniel MANGAL, Isabelle NIVEAU,

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Gilles DUFAIL.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'environnement ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu la correspondance de Monsieur le Préfet de la Région Guyane en date du 04 juillet 2014 ;
Vu l'avis du Bureau en date du 04 septembre 2014 ;
Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1^{er} : **DONNE ACTE** de son rapport à M. le Président,

ARTICLE 2: **DESIGNE** Madame France CLET-COURAT comme représentante du Conseil Communautaire au sein de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 35
-Nombre de conseillers présents : 22
-Pour : 26 dont 5 procurations
-Contre : 0
-Abstention(s):02 dont 1 procuration

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique le 10 septembre 2014
Pour extrait et certifié conforme


Le Président,
François RINGUET